



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueil des étudiants de première année dans l'enseignement supérieur

Question écrite n° 31375

Texte de la question

Mme Catherine Osson interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'arrivée nombreuse de nouveaux étudiants auquel doivent faire face les universités, dont la capacité d'accueil est limitée. Au regard des circonstances exceptionnelles, le baccalauréat a été validé uniquement par le contrôle continu. Le taux de réussite à l'examen a alors atteint un record avec 98,1 % d'admis toutes filières confondues, soit 7,6 points de plus qu'en 2019. Ces chiffres inquiètent les universités qui n'ont pas les ressources pour accroître leur offre afin d'accueillir ces 50 000 bacheliers supplémentaires. L'annonce de l'ouverture de 10 000 places dans les filières les plus demandées va dans le bon sens mais demeure insuffisante. D'autant plus que le Président de la République a annoncé que, s'ils le peuvent, environ 200 000 étudiants pourraient poursuivre leurs études afin de désengorger le marché du travail, au risque de mettre les établissements sous tension. C'est pourquoi elle lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place des dispositifs supplémentaires pour que les établissements de l'enseignement supérieur puissent assurer une rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

La session du baccalauréat de juin 2020, avec 95,7 % d'admis, enregistre un taux de réussite global nettement supérieur à celui de 2019 (88,1 %). Le taux de réussite au baccalauréat général, de 98,4 %, augmente de 7,2 points par rapport à celui de 2019. Celui du baccalauréat technologique gagne 7,6 points avec 95,7 %. Dans la voie professionnelle, avec 90,7 %, le taux de réussite est en hausse de 8,4 points. Au total, 48 000 bacheliers supplémentaires ont été admis. Ces bacheliers étaient pour l'essentiel tous déjà candidats sur Parcoursup. En complément des dispositifs d'accompagnement et pour répondre à la demande de poursuite d'études de ces nouveaux bacheliers, le Gouvernement s'est mobilisé, dans le cadre du Plan jeunes « 1 jeune, 1 solution », pour accroître de manière significative les places, notamment dans les filières de formation en tension, avec l'appui des établissements d'enseignement supérieur et, pour les places en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), des Régions. L'objectif était à la fois de répondre aux demandes en nombre suffisant tout en tenant compte de la diversité des besoins des candidats. 21 500 places supplémentaires ont été financées : parmi ces places, on compte 5 700 places en sections de technicien supérieur (STS), 6 000 places de formation de type formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ou CAP en 1 an, 2 000 places dans de nouvelles formations courtes à l'université, 4 000 places dans les licences les plus demandées, et 3 800 places dans les formations paramédicales, notamment 2 000 places dans les IFSI. L'effort de création de places se poursuivra pour la rentrée 2021. Des aides financières ont également été mises en place par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion pour faciliter l'intégration des jeunes dans des formations en apprentissage à la rentrée. Parcoursup accompagne et participe à cette mobilisation collective pour l'apprentissage en donnant sur la plateforme une forte visibilité aux centres de formation d'apprentis (CFA) et en leur permettant à la fois d'accueillir des candidats qui n'ont pas encore signé de contrat et de les accompagner dans leur recherche d'employeur jusqu'à 6 mois après leur rentrée. Cette mobilisation pour l'apprentissage a continué sur Parcoursup tout au long du mois d'octobre, aux côtés des acteurs de l'alternance pour accompagner les jeunes

qui recherchent un employeur et permettre aux CFA de formuler des propositions d'admission à des candidats à l'apprentissage. L'effort à accomplir pour répondre aux aspirations des nouveaux bacheliers à poursuivre des études supérieures a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur appelés, avec le soutien de l'État, à proposer des solutions supplémentaires indispensables pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Cette mobilisation a été complétée par les autres mesures proposées par le Plan « 1 jeune, 1 solution » au service de la formation des jeunes dans les métiers d'avenir et du soutien à l'entrée dans la vie professionnelle, notamment via l'apprentissage. L'ensemble des mesures prises pour faire face à l'augmentation du nombre de bacheliers, combiné avec l'augmentation de l'offre de formation sur la plateforme a permis de maintenir la performance de la procédure Parcoursup. En effet, 17 123 formations, soit 2 379 formations supplémentaires, ont participé à la procédure en 2020 et proposé 55 719 places supplémentaires aux candidats. Désormais, toutes les formations supérieures délivrant des diplômes reconnus par l'État sont accessibles via Parcoursup. En 2020, les formations présentes sur Parcoursup ont formulé près de 3,4 millions de propositions d'admission à l'ensemble des candidats, soit en moyenne plus de 3 propositions par candidat. Plus de 480 000 propositions supplémentaires ont ainsi été proposées par rapport à 2019, soit une progression de 16 %. Concernant les bacheliers, ils sont, à la fin de la procédure, 611 014 à avoir reçu au moins une proposition d'admission, soit 92,4 % d'entre eux, contre 91 % en 2019. 520 989 bacheliers ont accepté une proposition d'admission cette année, soit 85 % d'entre eux, contre 81 % en 2019. Au terme de la session 2020, seuls 591 lycéens restaient sans solution et continuent à être accompagnés par les CAES. Quelle que soit leur filière d'origine, les nouveaux bacheliers sont plus nombreux à avoir reçu une proposition : 97 % des bacheliers généraux (contre 96,1 % en 2019), 90 % des technologiques (87,6 %) et 79,8 % des professionnels (78,2 %). À ce sujet, l'accompagnement des candidats a fonctionné bien plus qu'auparavant : 85 013 candidats ont trouvé une solution en phase complémentaire. Au total, 34 831 candidats ont saisi une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et ont trouvé dans ce cadre une solution, 34 % de plus qu'en 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Osson](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31375

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5038

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 8007